



*Texte original: Italien  
Traduction non révisée*

**1ère Congrégation générale  
2 octobre 2024**

**PRÉSENTATION DES RAPPORTS DES 10 GROUPES DE TRAVAIL  
ÉTABLIS PAR LE PAPE FRANÇOIS**

**Groupe 6**

**La révision, dans une perspective synodale et missionnaire,  
des documents sur les relations entre les Évêques,  
la Vie Consacrée et les Agrégations Ecclésiales (RdS 10)**

**1. Instruction/Révision de la Thématique**

Le *Rapport de synthèse* appelait à une réflexion approfondie sur la manière dont les relations entre les Pasteurs, la Vie Consacrée, les membres des mouvements ecclésiaux et les communautés nouvelles peuvent être mieux articulées et mises ensemble au service de la communion et de la mission (cf. RdS 10f).

La vie consacrée représente un don, un signe de Dieu dans les différents milieux de vie, un ferment pour la croissance d'une société plus juste et plus fraternelle, une prophétie de partage avec les petits et les pauvres, un exemple de style synodal, qui se réalise à l'intérieur de l'Église locale et peut concrétiser sa présence significative dans la communion universelle des différentes Églises locales. De même, les diverses Agrégations ecclésiales - Associations de Laïcs, les Mouvements ecclésiaux et les Communautés nouvelles (*AMENC*) - sont des lieux privilégiés pour la maturation et l'exercice de la coresponsabilité ecclésiale dans la vie relationnelle et professionnelle, dans le service de la charité et de la promotion humaine, dans l'engagement culturel, et des modèles de communion synodale et de participation en vue de la mission.

Les vocations à la vie laïque, au ministère ordonné et à la vie consacrée sont au service les unes des autres, pour la croissance du Peuple de Dieu dans l'histoire et pour sa mission dans le monde ; L'Évêque est au service de la communion et sa tâche se comprend dans l'entrelacement des relations avec la portion du Peuple de Dieu qui lui est confiée. La communion hiérarchique et la synodalité sont les clés d'interprétation des relations ecclésiales : elles s'expriment comme confiance et fraternité (MR 9), à partir de la condition baptismale commune dans la distinction des rôles (principes d'égalité et de diversité fonctionnelle). La variété des formes et des expressions charismatiques de la Vie Consacrée et des *AMENC* est une invitation à reconnaître la fécondité de leur collaboration dans la mission.

Il existe des différences et des nuances dans la manière dont la relation entre les Évêques et la vie consacrée est vécue dans les différentes régions et sur les différents continents. En Amérique latine, la collaboration entre la Conférence des Évêques et celle des Religieux est efficace et régulière ; en Afrique, les difficultés d'intégration sont plus grandes aux niveaux local, régional et continental. En Asie, la relation est plus problématique : il manque à la fois une approche

synodale et la reconnaissance de la vie consacrée comme un don, celle-ci étant principalement prise en considération pour ses rôles et fonctions, au risque d'une dynamique abusive.

Dans le but d'offrir des éléments pour retravailler les « critères d'orientation sur les rapports mutuels entre les Évêques et les Religieux dans l'Église » proposés dans le document *Mutuae relationes* de 1978, les éléments suivants seront pris en considération : les contextes bibliques qui éclairent les relations entre les Évêques et la Vie Consacrée ; les contextes ecclésiologiques dans lesquels ces relations se manifestent le plus clairement et donc les principes fondamentaux de la communion ecclésiale, de la synodalité et de la mission qui les guident ; l'application pratique et les implications des dons charismatiques et hiérarchiques et leur co-essentialité.

À partir du fondement biblique, on cherchera à utiliser un style narratif, en renvoyant ou en rappelant brièvement les principes ecclésiologiques nécessaires, tout en évitant de répéter l'étude doctrinale déjà effectuée dans le MR. En s'engageant à éviter toute « verticalisation » des relations (par exemple : Vie Consacrée → Évêque ; *AMENC* → Évêque) l'accent sera mis sur une communion harmonieuse entre tous, avec l'Évêque comme garant de l'unité au sein de la portion du Peuple de Dieu qui lui est confiée. Une attention particulière sera portée à la phase de discernement des nouveaux Instituts, des nouvelles formes de Vie Consacrée et des *AMENC*, en se basant sur les critères d'ecclésialité et les principes de discernement des charismes (cf. IE 18).

Afin de donner une image de la situation des *AMENC*, il est également essentiel de considérer la variété des contextes ecclésiaux dans lesquels elles sont insérées. Une brève présentation du monde varié des associations sera offerte afin d'en délimiter le champ de référence (par exemple, en excluant les associations cléricales), en précisant si l'on se réfère aux relations avec toutes les *AMENC* (de droit diocésain, de droit national, de droit pontifical), en fournissant les distinctions nécessaires concernant les domaines de relation avec l'Évêque, en approfondissant ses responsabilités spécifiques en rapport avec les conditions juridiques des membres des *AMENC*, ainsi que le *ius moderandi* dans le cadre des Églises locales et en relation avec les agrégations ecclésiales.

Des lieux et des instruments seront identifiés pour promouvoir « des rencontres et des formes de collaboration dans un esprit synodal entre les Conférences épiscopales et les Conférences des Supérieurs et Supérieures Majeurs des Instituts de Vie Consacrée et des Sociétés de Vie Apostolique » (RdS 10h), et des relations organiques entre les *AMENC* et la vie des Églises locales, à partir de la configuration des Comités et des Conseils dans lesquels convergent les représentants des *AMENC* (cfr. RdS 10i).

## 2. Méthodologie

- Travail divisé sur la base de pistes thématiques en trois sous-groupes, selon la méthode synodale :
  - I. *Relations entre les Évêques et la Vie Consacrée*
  - II. *Collaboration entre les Conférences épiscopales et les Conférences des Supérieurs Majeurs*
  - III. *Relations entre les Agrégations ecclésiales et les Églises locales*
- Interaction entre les sous-groupes, selon la méthode synodale
- Méthode synodale utilisée lors de la première Assemblée d'octobre 2023 adaptée au travail de ce groupe
- Recherche de bonnes pratiques, de lieux et d'outils existants pour promouvoir les relations selon la méthode synodale

- Consultation des Évêques et des représentants de la Vie Consacrée, sous ses différentes formes (Unions des Supérieurs et Supérieures Généraux [UISG et USG] ; Instituts Séculiers, *Ordo virginum*, Vie Monastique), ainsi que des délégués des *AMENC*
- Mise en valeur des apports issus de l'expérience des Dicastères concernés, des Évêques, des représentants de la Vie Consacrée sous ses différentes formes et des délégués des *AMENC*

### **3. Plan de travail**

Les documents de l'Église seront étudiés attentivement, en réfléchissant ensemble à l'identification des principes théologiques et ecclésiologiques fondamentaux relatifs à la relation entre les Évêques, la Vie Consacrée et les Agrégations ecclésiales.

Un espace sera réservé à l'écoute des expériences en cours afin d'identifier les modalités pratiques et concrètes d'application de ces principes. On veillera à ce que le style de communication soit compréhensible, précis et motivant, comme expression de la communion, de la synodalité et de la mission.

Par le biais de réunions et d'échanges en ligne, le groupe entend apporter sa contribution d'ici juin 2025.